

COMMUNE DE SAINT RABIER

Département de la Dordogne

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 AOUT 2016

SÉANCE ORDINAIRE 20 h 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 14
Présents : 13 - Votants : 14

Date de convocation : 10 août 2016

Le dix-neuf août deux mille seize : le Conseil Municipal de la Commune de Saint Rabier s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUARISE Jean-Claude, Maire.

Présents : Mrs GUARISE – HYVOZ – GAILLARD – URBAIN – AUMETTRE – DELPY - CHEDEVILLE – Mmes CHEVAL Martine – LACHAUD - MIRA - BERBESSON – DOLLE - CHATEAURET -

Excusé(s) : Mr CHEVAL Jean-Claude (Pouvoir à Monsieur GUARISE) –

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mlle Sandrine BERBESSON

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION, à l'unanimité :

N°01 – A PRIS acte de la démission de Mme Christine BOISSEAUX de son mandat de conseillère municipale.

N° 02 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2016
A la demande de MM Paul AUMETTRE et Edmond DELPY, le compte rendu de la réunion du 23/06/2016 a été modifié comme suit :
« Suspension de la séance (10 minutes) suite à la demande de Monsieur Paul AUMETTRE pour relecture de la séance du 1^{er} avril 2016 pour en voter l'approbation, auquel s'ajoute la demande M. Edmond DELPY ».

Le compte rendu de la réunion du 23 juin 2016 est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions.

N° 03 – A REPORTE à la prochaine séance du Conseil Municipal la désignation des délégués au SIAEP du Périgord Est.

N° 04 – A PRIS acte du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2015, disponible en mairie.

N° 05 – A RECONDUIT le contrat de Mme Angélique ALLANO arrivant à son terme au 31/08/2016.
14 voix pour

N°06 – A DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à la cantine, pour l'année scolaire 2016/2017
* Enfants : 2,30 € / repas
* Adultes : 4,60 € / repas
14 voix pour

N° 07 - A VOTE la gratuité totale de l'inscription à la bibliothèque municipale.

14 voix pour

N° 08 – A DECIDE de donner un bon d'achat de 150 € à la coopérative de La Bachelierie pour participer au projet de potager collectif des Restos du Coeur de Terrasson . 14 voix pour

N° 09 - A VALIDE l'avenant au contrat de prévoyance du personnel communal. Changement de taux pour 2017 :

* 2016 : 0,86 %

* 2017 : 0,95 %

14 voix pour

N° 10 – A APPROUVE la délibération modificative pour annulation des titres sur exercice antérieur de la double facturation de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de ERDF :

6251 : - 386 €

673 : + 386 €

N°11 - A APPROUVE la délibération modificative au budget des transports scolaires pour admettre en non valeur des créances irrécouvrables :

Budget communal

6227 : - 91 €

657353 : + 91 €

Budget transport scolaire

7474 : + 91 €

654 : + 91 €

14 voix pour

N° 12 - A VOTE des crédits complémentaires à certains articles du budget communal 2016 :

022 : - 1200 €

611 : + 1200 €

14 voix pour

N° 13 – A APPROUVE la décision modificative au budget communal 2016 permettant l'inscription du prêt à court terme réalisé en 2015 et la régularisation du chapitre 16.

12 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

N° 14 - A FIXE à 5 € la nuitée dans le gîte communal, au lieu de 12 €, pour les membres de l'association HD LE PLAISIR Dordogne participant à la manifestation du 10 septembre 2016 à Saint Rabier.

9 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention

DIVERS :

- Route de la Gare : M. LAMIRAUX a demandé par courrier la fermeture de la route. M.CHARPENTIER a été informé de l'affaire.

Une étude se fera lors d'une réunion de travail de la commission.

- Lavoirs et fontaines : un courrier des habitants du hameau de Clédat a été reçu en mairie sur le danger potentiel que représente la fontaine de Clédat.

Suspension de la séance afin de fournir le courrier des habitants du hameau de Clédat à M.DELPY dont l'informatique l'a empêché d'en prendre connaissance.

Une étude se fera également lors d'une réunion de travail de la commission petit patrimoine.

- Restriction d'eau : St Rabier a été classé en niveau 1 (alerte). Interdiction de prélèvement : 2jours/ semaine lundi et mardi dans le cours d'eau le Cern.

L'arrêté préfectoral de restriction est applicable à compter 19/08/2016 et il est disponible en mairie.

- Départ de M. le curé MAGIMEL. Il sera remplacé par Anga MBASSOA qui fera une messe le 14/09/2016 à 16 heures. Un pot d'accueil s'en suivra à la mairie.

Fait en Mairie, le 22 août 2016

Le Secrétaire de séance